

Décision n° 236 du 6 janvier 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la garde républicaine – branche « infanterie »
NOR : INTJ2200076S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 16463 du 1^{er} décembre (NOR : INTJ2130596S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} février 2022 :

Racé	Michel	NIGEND : 149 455
Moreau	Luc	NIGEND : 137 630

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2022 :

Moren	Mickaël	NIGEND : 201 267
Poletti	Rémy	NIGEND : 159 683
Dreumont	Sébastien	NIGEND : 197 202

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2022 :

Le Bour	Damien	NIGEND : 303 350
Dumbrill	Jérémie	NIGEND : 231 387
Lépicier	Annika	NIGEND : 231 224

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2022 :

Guillosso	Goulwenn	NIGEND : 361 623
Saulnier	Jérémy	NIGEND : 343 366
Oukhai	Anis	NIGEND : 366 428

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 janvier 2022.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
E. Bio Farina